

Compte-rendu de la Hors-Classe des certifiés 2014

Les résultats de la CAPA sont le fruit d'une bataille qui dure depuis plusieurs années déjà et qui a franchi cette année une étape importante. La circulaire ministérielle obtenue par les interventions incessantes du SNES National et sa mise en œuvre dans l'académie grâce aux propositions de barèmes portées par les élus du SNES-FSU permettent désormais à quasiment tous les collègues, ayant une carrière complète, de pouvoir sereinement prétendre à la Hors-Classe et à l'indice terminal à l'échelon 7 en fin de carrière.
Cette année, 88 % des collègues du 11^{ème} échelon sont promus.

Nous avons réaffirmé que cette revendication de la Hors-Classe pour tous les collègues est légitime : le pouvoir d'achat d'un collègue au 11^{ème} échelon de la classe normale en 1980 correspond à celui d'un collègue actuellement au 7^{ème} échelon de la Hors-Classe. **Nous refusons donc que cela soit vécu comme une faveur, il s'agit simplement d'une rémunération à laquelle ont droit tous les collègues.**

Quant à l'idéologie du mérite, telle que l'a portée l'administration (et continue de la porter bien que des cadres plus stricts lui soient désormais imposés), les élus du SNES-FSU l'ont remise en cause préférant mettre les collègues au centre des préoccupations actuelles de l'Institution : nous sommes globalement méritants du simple fait d'être enseignant et d'assurer au mieux notre service parfois dans des conditions difficiles, alors même que l'attractivité du métier s'étirole, que l'Education Nationale a du mal à recruter et rémunère mal (cf : retour à un début de carrière à l'échelon 1 pour des collègues recrutés au niveau Master).

L'étude des éléments du barème de tous les promouvables permet plusieurs observations :

- nous avons regretté qu'une part importante des avis à 30 points soit donnée à des 10^{ème} échelon. Même s'il n'est pas nécessaire pour tous les 11^{ème} échelon d'avoir 30 pour être promus, il est important de reconnaître leur expérience par ce biais.
- nous avons constaté le peu de cas que font les chefs d'établissement des recommandations contenues dans la circulaire sur la notation administrative en particulier sur les augmentations supérieures à 0,1 pt au-dessus de 39. Nous avons insisté sur le respect des normes qui seul permet l'équité entre tous au plan académique et national.
- par contre, l'harmonisation entre les disciplines devient peu à peu une réalité pour l'accès à la Hcl. Les équilibres sont préservés entre disciplines mais aussi entre les hommes et les femmes. Les remarques incessantes des élus du SNES-FSU depuis plusieurs années ont porté.

Le nouveau barème en valorisant les 11^{ème} échelon (100 au lieu de 70) et les 10^{ème} échelon (70 au lieu de 60 et 2 points par ancienneté dans le 10^{ème}) a permis à 17 collègues du 11^{ème} et 9 collègues du 10^{ème} avec une ancienneté supérieure à 2 ans d'être promus.

Le groupe de travail de vérification des barèmes avait modifié 27 avis avec pour conséquence la promotion de quatre collègues concernés.

Nous avons proposé des collègues du 11^{ème} échelon proche de la retraite, quatre ont été promus. L'administration a écarté trois collègues du tableau d'avancement mais n'a pas proposé de candidature hors barème comme les années précédentes.

FO, comme à son habitude, a disserté sur le projet de décret sur les statuts... datant de décembre dernier. Le Snalc « condamne » le nouveau barème qui ne promet aucun collègue aux 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons, adhérent de fait aux principes du mérite défendu par l'administration, véritable catalyseur de la gestion individualisée et sape des solidarités professionnelles. Aucune autre déclaration n'a été faite par les autres organisations syndicales.

Les commissaires paritaires certifiés du SNES-FSU

368 promotions : 214 collègues du 11^{ème} échelon (sur 243) 154 collègues du 10^{ème} échelon

BARRE :	242
	(ancienneté de corps : 22 ans)